

MARS 2017

MOT DE L'ÉQUIPE

L'année 2016 a été particulièrement marquante pour l'équipe de la mine Canadian Malartic (MCM). Au cours de celle-ci, nous avons vu chaque défi comme une opportunité de progrès pour nos activités. Les solutions réalistes et innovantes que nous avons déployées en réponse à ces défis constituent un important facteur pour l'amélioration de nos opérations.

Nous sommes particulièrement fiers des résultats qu'ont générés la rigueur de notre équipe ainsi que la précieuse contribution de la communauté. Ensemble, nous avons mené à bien de grands dossiers. Tout en continuant d'innover et de progresser, nous continuerons à faire preuve d'audace et de transparence dans l'exercice de nos activités afin d'avoir les meilleures pratiques environnementales et sociales.

Le présent bulletin expose notre bilan de l'année 2016, nos engagements communautaires, nos actions menées au cours des derniers mois et plus encore. À la lecture de celui-ci, vous remarquerez qu'aux yeux de MCM, le respect, la collaboration et la transparence sont des valeurs sur lesquelles nous nous appuyons pour bâtir l'avenir sur du solide.

En vous souhaitant une bonne lecture.



Serge Blais
SERGE BLAIS
Directeur général



Mélissa Desrochers
MÉLISSA DESROCHERS
Coordonnatrice aux communications
et relations communautaires

BILAN 2016

Le 6 février dernier, l'équipe de la mine Canadian Malartic a publié son bilan 2016. Celui-ci présente des faits et des données concrètes en regard des activités de la mine en matière environnementale, économique et sociale.

En voici les faits saillants :



100% DES ACTIVITÉS DE LA MINE ONT RESPECTÉ LES NORMES MUNICIPALES EN VIGUEUR À MALARTIC EN MATIÈRE DE BRUIT.



100% DES ACTIVITÉS DE LA MINE ONT RESPECTÉ LES NORMES QUÉBÉCOISES EN VIGUEUR EN MATIÈRE DE QUALITÉ DE L'AIR ET D'ÉMISSIONS DE POUSSIÈRE.



99,2% DES SAUTAGES ONT RESPECTÉ LES NORMES QUÉBÉCOISES EN VIGUEUR.

SURPRESSION : 100% • VIBRATION : 99,6% • ÉMISSION DE NOX : 99,6%



94% DES CITOYENS ONT ADHÉRÉ AU PROGRAMME DE COMPENSATION DU GUIDE DE COHABITATION MIS EN ŒUVRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2016.



693 M\$ EN DÉPENSES, INCLUANT LES REDEVANCES MINIÈRES VERSÉES AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.



720 000 \$ EN DONS ET COMMANDITES À LA COMMUNAUTÉ AINSI QU'EN SOUTIEN À LA RECHERCHE EN RÉGION.

Fière de ces résultats, l'équipe de la mine Canadian Malartic est déterminée à poursuivre ses efforts et à contribuer au développement harmonieux de la mine et de la communauté.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

LES 3 PRIORITÉS POUR OPÉRER

Tel qu'illustré dans notre bilan 2016, les multiples changements apportés depuis l'acquisition de la mine en 2014 ont contribué à une amélioration significative des performances. Les plans d'action mis en place sont suivis rigoureusement, et ce, en temps réel. Chaque action ou intervention dans les activités quotidiennes s'appuie sur un pilier décisionnel à 3 niveaux. Il s'agit d'un code de conduite que chacun s'est engagé à respecter.

Ces 3 niveaux sont les suivants :



Est-ce sécuritaire ?

Est-ce que le respect de l'environnement et de la communauté est assuré ?

Une fois les deux premières priorités confirmées, nous pouvons opérer.

MESURES DE MITIGATION MISE EN PLACE

Parmi les mesures nous ayant permis d'atteindre de tels résultats, notons l'arrêt progressif et complet des équipements lors de l'approche de la norme relative à la qualité de l'air et à l'ambiance sonore. Près de 30 000 heures d'arrêt d'équipements ont été comptabilisées en 2016.

AMÉLIORATION CONTINUE

Notre équipe a élaboré à l'automne dernier un outil d'analyse permettant de définir une vision claire de nos opérations ; *Value Stream Mapping* (cartographie de la chaîne des valeurs). Dressé sous la forme d'une cartographie, il représente un puissant outil d'amélioration permettant de visualiser rapidement un processus en entier, du début à la fin, en intégrant les flux d'information et de matériel de manière à faire ressortir les possibilités d'amélioration globales et ainsi faciliter l'élaboration d'un plan d'action cohérent et efficace. Il s'agit d'une méthodologie notamment utilisée par Toyota et plusieurs autres grandes organisations à l'échelle mondiale.

PROGRAMME D'IMPLICATION BÉNÉVOLE

Pour notre équipe, le bénévolat est plus qu'un simple don de temps, c'est un acte de développement social pouvant grandement bénéficier au mieux-être de la communauté. Nous sommes fiers de contribuer au succès de plusieurs organismes grâce aux relations qui se créent dans le cadre de notre programme d'implication bénévole. Mis en place en 2012, ce programme vise à sensibiliser nos employés à l'importance de s'engager. Nous diffusons donc auprès de ceux-ci les besoins des organismes de Malartic.

Le 16 février dernier s'est tenu la quatrième édition du 5 à 7 de reconnaissance des bénévoles de MCM. Quatre bourses d'une valeur de 1 000 \$ chacune ont été remises par tirage à des employés impliqués afin que chacun remette celle-ci à un organisme de Malartic de leur choix. En 2016, plus de 1 931 heures de bénévolat ont été réalisées par notre équipe.



De gauche à droite :

Hubert Boyer, contremaître électrique et instrumentation
Manon Vallières, commis à la paie
Dany Lauzon, opérateur, pelle de production
Robin Tremblay, représentant des travailleurs Santé-Sécurité

Au fil des ans, nous avons su créer des ponts entre les organismes et nos employés afin d'encourager le bénévolat et ainsi dynamiser le milieu.

Vous êtes un organisme de Malartic et vous avez besoin de l'aide de bénévoles ?

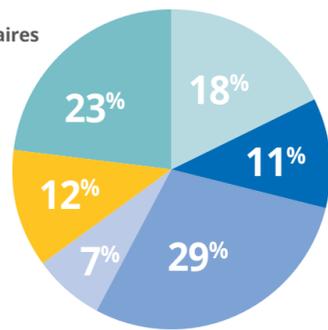
Contactez-nous afin de nous faire part de vos besoins.
819 757-2225 poste 3425
relationscommunautaires@canadianmalartic.com

FECM

Le Fonds Essor Canadian Malartic (FECM) a pour objectif de soutenir des projets structurants permettant d'assurer le développement économique et social de la communauté de Malartic. Au terme de l'année 2016, le FECM a accordé une somme de 168 520 \$ à la communauté.

Contributions communautaires du FECM en 2016

- Soutien aux familles à faible revenu
- Arts et culture
- Sorts et loisirs
- Éducation
- Santé et bien-être
- Développement durable



Nous invitons les organismes souhaitant déposer une demande de financement, à remplir le formulaire disponible au **communauté.canadianmalartic.com** et à **acheminer celui-ci avant le 3 mai 2017**. Pour l'année 2017, le conseil d'administration du FECM se rencontrera également les 15 mai, 23 août et 29 novembre prochains.

PRIX ET DISTINCTIONS

Les réalisations de notre équipe en matière de sécurité et de prévention en milieu de travail reconnues

En octobre 2016 se tenait la 28^e édition du Colloque santé et sécurité du travail de l'Abitibi-Témiscamingue organisé par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail et le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue. Au cours du Colloque, une remise de prix visant à reconnaître les idées novatrices en matière de sécurité et de prévention en milieu de travail a eu lieu. Neuf employés de la mine Canadian Malartic ont reçu un certificat de reconnaissance pour leurs réalisations. L'une des réalisations de notre équipe s'est classée à titre de « finaliste régionale » dans la catégorie innovation. Notre engagement consiste à toujours exercer nos activités de manière à assurer un milieu de travail sain et sécuritaire.



MCM récipiendaire du prix « Contribution au développement économique - grande entreprise de l'Abitibi-Témiscamingue » du Concours Extra de la CCIRN

Dans le cadre du Concours Extra 2016 de la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda qui se tenait le 19 novembre, la mine Canadian Malartic s'est vue décerner le prix « Contribution au développement économique - grande entreprise de l'Abitibi-Témiscamingue ». Ce prix reconnaît notre contribution, notamment en matière d'emplois, d'achats, d'octroi de contrats, de commandites et d'initiatives communautaires pour l'ensemble de la région. Il est d'autant plus la preuve qu'il est possible de travailler ensemble pour assurer un développement et une exploitation responsables.



NOTRE ÉQUIPE EN ACTION

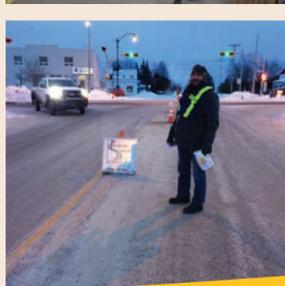
La mine Canadian Malartic est heureuse d'accorder son soutien à la Table de sécurité alimentaire. Une somme de 5 000\$ a été remise pour le fonds d'urgence en décembre dernier.



Des employés de MCM ont participé à la collecte de denrées pour les paniers de Noël organisée par le Comptoir alimentaire. Au total, 162 paniers de Noël ont été distribués.



Le 2 février dernier, des membres de notre équipe ont participé au barrage routier qui se tenait à Malartic pour la prévention du suicide. Les dons recueillis permettent de maintenir auprès de la population de Malartic, différents services tels que la sensibilisation, la prévention, la formation et plus encore.



DES BELLES NOUVELLES

MCM FINALISTE POUR LES MERCURIADES

La mine Canadian Malartic est fière d'être finaliste pour le Gala *Les Mercuriades* qui se tiendra le 24 avril prochain à Montréal. Organisé par la *Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)*, le gala *Les Mercuriades* célèbre l'innovation, l'ambition, l'entrepreneuriat et la performance des entreprises d'ici, tant chez les PME que chez les grandes entreprises. MCM est finaliste dans la catégorie *Stratégie de développement durable*. Cette catégorie vise à récompenser une entreprise dont l'engagement et les réalisations de développement durable sont remarquables ou uniques dans son secteur industriel.

MCM FINALISTE POUR LE GALA DE L'ENTREPRISE DE LA CCVD

La mine Canadian Malartic est également ravie d'être finaliste dans la catégorie « Contribution au développement économique - Grande entreprise » dans le cadre du 37^e Gala de l'entreprise organisé par la *Chambre de commerce de Val-d'Or*. Cette catégorie souligne l'implication des entreprises dans la collectivité, notamment en matière d'emploi, d'achats, d'octroi de contrats et de commandites. Le Gala se déroulera le 22 avril prochain à Val-d'Or.

NOUVEAUTÉ

Adopter des pratiques durables fait partie intégrante de la stratégie d'entreprise de la mine Canadian Malartic. Nous sommes fiers d'avoir procédé, l'automne dernier, à l'installation de quatre bornes de recharge pour voitures électriques dans le stationnement de la mine. Cette initiative permet concrètement de répondre aux besoins des employés et des visiteurs qui ont adopté le transport électrique.



ÉCHELLE DE BRUIT

En décembre dernier, MCM a diffusé une vidéo visant à apporter un éclairage différencié et pédagogique sur la notion du bruit à Malartic. Cette vidéo explique l'ambiance observée, en la comparant avec celle de deux autres municipalités au Québec ayant une réglementation municipale comparable, soit Val-d'Or et Blainville. Les résultats de l'exercice tenu pendant 3 nuits consécutives, sont comparables, et ce, même avec les opérations de la mine à Malartic. Ceux-ci sont présentés dans le tableau suivant:

ENTRE 4H00 ET 5H00 A.M.	NIVEAUX SONORES (DÉCIBELS)		
	VAL-D'OR	MALARTIC	BLAINVILLE
9 NOVEMBRE 2016	44	41	44
10 NOVEMBRE 2016	47	47	45
11 NOVEMBRE 2016	48	50	50
MOYENNE	47	47	47

À titre informatif, voici quelques exemples de bruit du quotidien et du nombre de décibels qu'ils représentent.



Visionnez la vidéo au communauté.canadianmalartic.com



PÉRIODE DE RÉCLAMATION POUR LES COMPENSATIONS PRÉVUES AU GUIDE DE COHABITATION

La période d'inscription pour réclamer les compensations couvrant du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016 prend fin le **31 mars 2017**. Présentez-vous au local de relations avec la communauté de la mine Canadian Malartic pour remplir votre formulaire et présenter vos pièces justificatives. Plus de 2 000 citoyens ont déjà déposé leur demande.



PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'INSCRIPTION POUR LA PÉRIODE RÉTROACTIVE

À la suite de quelques demandes reçues depuis la première phase d'inscription, le *Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation à Malartic* a pris la décision de prolonger la période d'inscription pour les compensations rétroactives (période de 1^{er} juin 2013 au 30 juin 2016). Les citoyens qui n'auraient pas réclamé leurs compensations pour la **période rétroactive** sont invités à le faire dès maintenant en remplissant le formulaire disponible au local de relations avec la communauté de la mine Canadian Malartic.

La date limite pour s'inscrire est le 31 mars 2017.

Surveillez notre page Facebook ou contactez nous pour connaître les heures d'ouverture prolongées du local de relations avec la communauté dans le cadre des dernières semaines d'inscription au programme de compensation.

SUIVI DE L'AVANCEMENT DES 23 SOLUTIONS

L'évolution des 23 solutions proposées dans le cadre de la démarche de construction se poursuit.

Pour consulter le tableau de coordination et de suivi des projets, visitez notre site Web au communaute.canadianmalartic.com/fr/progression-solutions/



DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Différentes questions sur des sujets variés nous sont régulièrement posées. Vous trouverez ici réponse à quelques-unes d'entre elles.

À quoi s'affaire les foreuses à l'entrée est (du côté sud de la route 117) de la ville de Malartic?

Les foreuses qui sont en œuvre dans cette zone procèdent à des forages d'optimisation. Ces forages servent, entre autres, à caractériser le sol et font partie des opérations courantes de la mine.

Si j'ai appliqué au programme de compensation pour la période rétroactive, est-ce que je dois me réinscrire pour recevoir les compensations couvrant la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016?

Oui, un citoyen qui désire recevoir ses compensations doit s'inscrire à chaque période d'application en remplissant le formulaire et en présentant ses pièces justificatives. Pour les prochaines années à partir de janvier 2018, la période d'inscription se déroulera à partir du début janvier jusqu'au 31 mars et couvrira l'année précédente.

Comment puis-je m'informer sur les emplois disponibles à la mine et comment puis-je postuler?

Afin de consulter toutes les offres d'emplois actuellement ouvertes et de postuler, rendez-vous sur notre site *Carrières* au <http://emplois.canadianmalartic.com>. Vous pouvez également faire application en tant que candidat ouvert en déposant votre candidature en ligne.



OÙ ET COMMENT VOUS INFORMER OU NOUS FAIRE PART DE VOS COMMENTAIRES

Vous avez des questions, des commentaires, des préoccupations? Nous sommes intéressés à vous entendre.

Vous pouvez nous appeler à ce numéro : **819 757-2225 poste 3425**

Vous pouvez nous écrire à cette adresse : relationscommunautaires@canadianmalartic.com

Vous pouvez nous visiter à notre local de relations avec la communauté : **650, rue Royale, Malartic**



Jusqu'au 14 avril 2017
Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 et le mercredi jusqu'à 19h.

À partir du 18 avril 2017

Lundi : 8 h 30 à 16 h 30

Mardi : 8 h 30 à 16 h 30

Mercredi : 8 h 30 à 16 h 30

Jeudi : 8 h 30 à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 12 h

Vous pouvez aussi visiter notre site Web : communaute.canadianmalartic.com

